

Séance du Conseil général du 17 décembre 2019**Réponse à la question écrite n° 48****"Rénovation de l'école primaire de Bassecourt"****À la suite de la non satisfaction de la réponse à la question écrite n° 45**

Question 1 : Lors de l'un bureau du Conseil général, il nous a été communiqué que le projet avait rencontré de gros soucis au début et que cela avait grevé le budget.

- *De quelle communication de l'exécutif devons-nous tenir compte ?*

Tout projet de rénovation d'une telle envergure, comporte des questionnements relatifs à l'exécution des travaux devisés, ceci en fonction de l'avancement des travaux. Différentes variantes sont discutées ce qui apporte son lot d'ajustements. Au stade actuel des travaux et au vu des travaux non encore réalisés, nous constatons que le projet est maîtrisé tant au niveau de la réalisation qu'au niveau du budget.

État des dépenses au 12.09.2019, selon décompte du bureau d'architecte :

Budget	3'246'650	
Dépenses au 12.09.2019	2'649'299	
Travaux à réaliser	528'672	(dont chauffage)
Aménagement extérieurs	40'000	(dont 'place de jeux')
<u>Divers (réserve)</u>	<u>28'679</u>	
Total	3'246'650	

Ceci est un complément à la réponse à la question écrite n° 45.

Question 2 : Dans certaines commissions, il a même été dit que ces dépenses supplémentaires risquaient de faire tomber le réaménagement de la place de jeu. Dernièrement, nous avons appris qu'un nouveau groupe de travail remettait à jour le projet de la place de jeu avec un budget plus élevé que ce qui a été voté de CHF 60'000.-

- *Via quel crédit, ou ligne de budget, le Conseil communal a-t-il pu augmenter le forfait alloué à ce projet ?*

Au stade actuel le réaménagement de la place de jeu fait partie intégrante du projet à hauteur de CHF 40'000.-, comme indiqué lors du vote du projet. A ce jour, il n'y a aucune décision relative à une modification de ce montant, tant à la hausse qu'à la baisse.

Concernant l'élaboration d'un nouveau projet, il émane de l'APE (et non d'un groupe de travail mandaté par la commune) ce projet a été transmis au Conseil Communal fin octobre. Il y a donc lieu d'étudier ce dossier et de définir son potentiel de réalisation tout en tenant compte du budget initial.

Question 3 : Le chauffage prévu lors du message voté n'est plus réalisable pour des raisons indépendantes de notre Commune. Ce coup dur a retardé le projet, nous le comprenons, mais maintenant cela fait un moment que l'information est connue.

- *Pourquoi cela prend-il autant de temps pour trouver une solution alternative ? Les vacances approchant, les travaux pourront-ils être réalisés durant cette période ? Est-ce qu'il y aura un impact financier ?*

Pour rappel, le projet consiste à remplacer une chaufferie qui actuellement dessert 4 bâtiments distincts et non à remplacer simplement une chaudière.

Le choix s'est d'ores et déjà porté sur une installation alimentée par du bois.

Actuellement, deux variantes sont en cours d'évaluation, soit copeaux de bois ou pellets. Chacune de ces variantes comportent ses avantages ou ses inconvénients, notamment au niveau du stockage du combustible, des accès pour la livraison, etc.. Ce qui nécessite un complément d'étude. En parallèle, la possibilité de raccorder d'autres bâtiments communaux est également étudiée, ce qui a une influence sur le dimensionnement des installations.

Au stade actuel, pour le remplacement des installations existantes, sans extension du réseau, les coûts de réalisation sont conformes à ceux portés au budget.

Question 4 : C'est par Canal Alpha que nous avons appris que le Canton envisageait une pénalité quant au subventionnement de ce projet de rénovation. Le montant annoncé dernièrement dans la presse, ne correspond pas aux pourcentages que l'on peut s'attendre obtenir normalement par rapport au projet que le peuple à voter.

Comme nos collègues du PS qui s'étaient inquiétés du subventionnement pour les travaux de l'ESHS, nous ne pouvons que faire de même pour comprendre comment cela s'est passé pour la plus grande école primaire de notre commune.

- *Nous remercions le Conseil Communal de bien vouloir donner un retour à sa population s'il y a eu pénalité ou pas et si oui de combien et pourquoi.*

D'un point de vue factuel, dans son courrier du 22 janvier 2019, le Gouvernement fait état d'une erreur d'interprétation des règles sur les marchés publics ceci dans le choix de procédure d'adjudication. Extrait de sa conclusion : « *Ainsi, une pénalité de 10%, est calculée sur les marchés non conformes aux procédures en matière de marchés publics, ce qui représente une déduction de 21'003 francs de la subvention cantonale maximale.* »

Dans son arrêté du 22 janvier 2019, le Gouvernement fixe le montant maximal de la subvention à CHF 979'378.- (pénalité déduite). Ce qui représente un taux de 32,6%, sur une base de coût pouvant être subventionné de CHF 3'086'656.-. Le montant définitif étant lui déterminé sur la base du décompte final des travaux.

Concernant le taux de subventionnement, nous vous référons au message du 21 novembre 2016, où il était fait mention d'un taux de 33,2%, tout en mentionnant à la ligne suivante que le taux est recalculé chaque année en fonction de différents facteurs. Partant, à l'élaboration du message il s'agissait, comme annoncé, d'un taux indicatif.

Conseil communal de Haute-Sorne

Bassecourt, le 13 novembre 2019